

Sommaire

Editorial

- Mauvais Etat
par Gérard Pelletier

p.2

Actualité

- Ecole : le refus d'une mort
annoncée

p.3

Dossier

- Philippe Laurent : l'autonomie
financière n'est pas l'autonomie
fiscale

p.5

Analyse

- Euthanasie du réseau postal rural :
nécessité économique
ou choix idéologique ?

p.9

Réseau

- L'AMRF adopte une motion pour
le prochain budget de l'Union
européenne
- Faites appel à vos parlementaires
- Alpes-de-Haute-Provence : Jean Kints
réduit ses activités

p.11

Photo de Une : Les Beaux (84)
(Audrey Jammes : AMRF)

ORGANE OFFICIEL DE L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE

• **Administration Gestion :**
35, rue Saint-Jean - B.P. 5063
69245 LYON Cedex 05
Tél. 04 72 61 77 20 - Fax 04 72 61 79 97
36000communes@amrf.asso.fr

• **Fondateurs :**
Etienne FURTOS - Jean HERBIN
François PAOUR

• **Directeur de la Publication :**
Gérard PELLETIER

• **Directeur de la Rédaction :**
Eric SCHIETSE

• **Rédactrice en Chef :**
Magali VAGNEUR

• **Comité de Rédaction :**
Marcel ASTRUC - Pierre-Yves COLLOMBAT - Michel
FOURNIER - Marie-France LE BOZEC - Gérard PELLE-
TIER - Andrée RABILLOUD - Claude TEROUINARD

• **Imprimerie :**
Imprimerie Moderne - Aurillac

• **Dépôt légal :**
2^e trimestre 2005 - Commission Paritaire :
0309G84400 - ISSN : 0245 - 3185

• **Abonnement :**
Adhérents : 15,25 € - Non-adhérents : 35 €
CCP LYON 1076-40 Y

Editorial

Mauvais Etat

Il est toujours intéressant de se comparer à d'autres, ne serait-ce que pour savoir comment on se situe, jamais sûrs que l'on est d'être dans le droit chemin. Les collectivités de France n'ont pas à rougir de leur conduite financière : elle est plutôt bonne, au regard à celle de l'Etat. Avec un déficit abyssal et ancien, il est chaque année obligé d'emprunter pour payer au moins les intérêts. Jusqu'où ira-t-on ?



Le danger consiste à croire que puisque cet état de fait dure depuis des lustres, on puisse en quelque sorte s'en accommoder. Mauvais calcul. A chaque fois que l'on voudra un peu amoindrir ce déficit, ou au moins ne pas le faire croître, nos collectivités trinquent aussitôt.

En voulant attaquer une hypothétique réforme de la taxe professionnelle et en ne mettant rien dans la corbeille, l'Etat condamne par avance toute avancée sérieuse en ce domaine.

En promettant par la loi monts et merveilles aux intercommunalités qui avancent, sans pouvoir faire face à ses devoirs

de DGF, l'Etat prépare des cohortes d'élus locaux déçus.

En taillant dans les effectifs d'enseignants par une gestion purement comptable sans se soucier des dégâts locaux que créeraient des régressions scolaires, l'Etat dégrade les acquis essentiels de l'éducation.

En imaginant l'impôt sur le foncier non bâti sans intérêt pour les communes et communautés, l'Etat ne regarde que par le petit bout de la lorgnette parisienne. En légiférant à tour de bras et sans moyens pour ses volontés, il ne peut que laisser s'installer le triomphe des forts sur le dos des faibles.

Quand l'Etat impose aux autres ce qu'il ne peut plus faire lui-même en feignant de croire qu'il décentralise pour plus d'efficacité, il se discrédite gratuitement et perd de vue l'essentiel de son rôle : la régulation pour l'équité.

Et ce n'est pas l'Europe qu'il nous propose qui le fera. Sa dernière incurie consisterait à nous le faire croire.

Gérard PELLETIER,
maire de Raze (Haute-Saône),
président de l'Association des maires ruraux de France

Ecole : le refus d'une mort annoncée

La carte scolaire pour la rentrée 2005 impose des fermetures d'écoles dans plusieurs départements. Désespérés par la fermeture de services au cœur de la vie du village et pour lesquels ils ont beaucoup investi, certains maires menacent de ne pas organiser le référendum.

La situation de l'école pour la rentrée 2005 est catastrophique. Alors que 50 000 élèves supplémentaires s'apprentent à faire leur rentrée, seuls 700 nouveaux postes d'enseignants sont prévus. En bête logique comptable, cela fait du 71,43 élèves pour 1 enseignant. Sur le terrain, cela donne une véritable saignée. D'autant plus criante dans des départements comme la Haute-Saône qui accueillera à la prochaine rentrée 580 nouveaux élèves mais devra « rendre » 6 postes.

« Nous avons affaire à un inspecteur d'académie autiste, témoigne René Bret, président des maires ruraux de la Haute-Saône. Nous avons demandé que la carte scolaire du département soit revue pour prendre en compte les effectifs en hausse et pouvoir continuer à scolariser les enfants de moins de trois ans. Nous sommes dans une telle impasse qu'à l'issue d'une réunion de maires, nous avons décidé que si notre demande n'est pas entendue, nous n'organiserons pas le référendum sur la Constitution. A ce jour, 95 maires se sont ralliés à cette motion. La plupart des signataires ne sont pas directement concernés mais ils sont solidaires. Ils savent que ça peut arriver à chacun d'entre nous. »

L'inspecteur d'académie est particulièrement peu diplomate comme en témoignent ces morceaux choisis, rapportés par



les maires qui ont assisté à des réunions où il s'exprimait : « La Haute-Saône n'étant pas un département attractif, nous avons dû rendre des postes pour que les départements du sud de la France puissent faire face à l'arrivée de nouveaux habitants ». « Je ferai mes choix moi-même et j'en suis fier » « des élèves vont partir - qui ? je ne peux pas vous le dire ; qui me l'a dit ? je ne peux pas vous le dire » « la scolarité est obligatoire à partir de six ans. Si vous voulez scolariser les moins de trois ans, alors vous devrez payer ! »

Voilà donc au moins un avantage au fait d'être confronté à cet inspecteur d'académie qui dit tout haut ce que les autres

semblent penser tout bas : les cartes sont enfin dévoilées.

Ainsi s'approche-t-on à grands pas de la fin de la scolarité des moins de trois ans prise en charge par l'Etat. Celui-ci semble avoir derrière la tête de faire financer la scolarisation des plus jeunes par les communes.

« Cela avait déjà commencé avec les ATSEM. Les communes sont les seules collectivités à avoir pris en charge du personnel non enseignant sans aucune compensation de l'Etat. On tient tellement à notre école : on est bien obligés ! », souligne Gérard Pelletier, maire de Raze, président de l'AMRF.

Une saignée dans les zones d'éducation prioritaire

« Nous assistons à la suppression des classes maternelles dans les villages. Les classes comptent maintenant 36-37 élèves dans les maternelles. Les investissements réalisés par des communes avec l'aide du Conseil Général pour ces petites classes, tout cela est méprisé. Nous avons 73 élèves en moins, et on nous retire 55 postes. "Ils étaient sur-dotés" nous soutient-on. Mathématiquement peut-être, mais il y a des ZEP partout. Par définition, ces zones doivent être sur-dotées. On tape dans les ZEP, c'est une véritable saignée », déplore Jean Weber, maire de Rémilly et président de l'Association des maires ruraux de Moselle.

Les maires ruraux de Haute-Saône, l'école et le référendum

Les maires, présidents de syndicats et élus soussignés,
Réunis en assemblée extraordinaire à l'IUT de Vaire,
Constatant le mépris dont les populations, enfants et eux-mêmes font l'objet pour la carte scolaire,
demandent solennellement que soit entièrement revue la carte scolaire et qu'elle ne soit pas raccommodée par des mesures isolées et discriminatoires,
insistent pour que soit prise en compte la situation départementale prévue d'effectifs en hausse,
réaffirment la nécessité de scolariser les

moins de trois ans, comme c'est le cas dans l'intérêt supérieur des enfants, en appellent à l'Etat, régulateur, dans l'esprit de la Conférence Nationale des Services en milieu rural récemment mise en place,
disent clairement qu'à défaut, le référendum prochain sur la Constitution européenne ne sera pas organisé dans leurs communes, sans qu'aucune menace ni intimidation n'y puisse rien changer, tant leur détermination et leur colère sont grandes.

Fait à Vaire, le 21 mars 2005.

Enfin, comme le note Michel Fournier, maire des Voivres et président de l'Association des maires ruraux des Vosges : « *S'il faut faire un accueil en dehors de l'école pour les moins de trois ans, ça coûtera beaucoup plus cher* ».

« *Les maires ont dépensé des sommes faramineuses pour le périscolaire. Dans le RPI auquel appartient ma commune, les activités périscolaires coûtent 400 000 euros par an pour 500 habitants !* » remarque encore Gérard Pelletier.

Les RPI exclus du moratoire de la circulaire pour les services publics en milieu rural

Dans la circulaire relative aux services publics en milieu rural en date du 3 mars 2005, Jean-Pierre Raffarin déclarait : « *Je souhaite qu'il soit renoncé à toute réorganisation entraînant une suppression ou une réduction significative du service au public en milieu rural, sauf accord exprès des élus concernés. Ceci s'applique aux projets de fermeture d'école, sauf s'il s'agit d'un regroupement pédagogique, ainsi qu'aux projets de fermeture de collège* ».

Fort bien, répondent les maires qui ont peine à croire que cette circulaire existe vraiment tant les menaces sur les écoles sont réelles. Mais, en excluant les regroupements pédagogiques de ce moratoire, le Premier ministre fait mine d'ignorer que les regroupements pédagogiques sont déjà le fruit d'effort de « rationalisation ». La bonne volonté des maires et de leurs administrés a des limites et refuser la pro-

La scolarisation des enfants de moins de trois ans

Dans un pays qui a inscrit dans sa constitution la parité des hommes et des femmes, voilà qui relève de la plus vilaine des escroqueries intellectuelles. Car dans les faits, il est clair que ce sont les femmes qui, au final, paieront pour ce retour en arrière. Double bénéficiaire pour l'Etat qui n'aurait donc plus à financer la scolarité des enfants de moins de trois ans et pourrait, par la même occasion enregistrer, pourquoi pas, quelques points de moins dans les chiffres du chômage.

Une motion pour l'école

Réunis en Assemblée générale, les maires ruraux ont voté une motion pour que la carte scolaire de la rentrée 2005 soit revue.

Constatant le mépris dont les populations, enfants et maires ruraux font l'objet pour la carte scolaire de la rentrée 2005 dans de nombreux départements, l'Association des maires ruraux de France réunie en Assemblée générale à Lyon le 10 avril :

- demande solennellement que soit entièrement revue la carte scolaire et qu'elle ne soit pas raccommodée par des mesures isolées et discriminatoires,
- insiste sur que soit prise en compte la situation réelle de chaque département,

- réaffirme la nécessité de scolariser les moins de trois ans dans l'intérêt supérieur des enfants,
- en appelle à la responsabilité de l'Etat, régulateur, dans l'esprit de la Conférence Nationale des Services en milieu rural récemment mise en place,
- soutient toute action locale qui pourrait être prise par les élus dans ce but,
- demande à être reçue à ce sujet par Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

tection d'un moratoire à ceux qui déjà ont fait un effort, voilà qui est pour le moins injuste.

En Moselle, la situation est catastrophique pour tous les secteurs de l'éducation. « *Sur l'académie Nancy-Metz, ce sont 109 enseignants en moins pour le primaire. En tout, 508 sur l'ensemble de l'académie pour les écoles, collèges, lycées et lycées professionnels. Au collège de Rémyilly deux enseignants partent à la retraite. On se doute qu'ils ne seront pas remplacés. De plus, on s'attend à la suppression de deux postes supplémentaires. Un professeur de ce collège parcourt 70 km aller-retour 4 fois par semaine pour enseigner à chaque fois seulement une heure. J'ai peur qu'en hiver, on ne le voit pas beaucoup. De tout cela, la qualité de l'enseignement va souffrir* », déplore Jean Weber.

Max Feschet, maire de Bouchet et président de l'Association des maires ruraux de la Drôme présente une situation légèrement différente : les effectifs d'enseignants sont en hausse. Le bilan n'est pas positif pour autant : « *Dans la Drôme, nous avons 580 élèves supplémentaires et 18 enseignants supplémentaires, mais la situation reste très tendue, nous avons des classes de 30 élèves partout et bien entendu les enfants de moins de trois ans ne sont pas comptabilisés, même si l'inspecteur nous a rappelé cette année dans un courrier que "les enfants qui ont atteint l'âge de 2 ans au jour de la rentrée scolaire peuvent être admis dans les écoles et*

les classes maternelles dans la limite des places disponibles ».

Aussi, pointe Robert Mériaudeau, maire de Brégnier-Cordon : « *il y a de l'immoralisme à faire les statistiques de prévision au mois de novembre de l'année qui précède. Les populations sont très fluctuantes. Prévoir en novembre les effectifs de la rentrée suivante, ce n'est pas sérieux ! Les collecter en mai serait plus près de la réalité. C'est à croire qu'on a pas inventé l'ordinateur dans ce pays !* »

La politique de l'éducation, c'est un tout, comme le souligne le témoignage de Marcel Astruc, maire de Montpeyroux et président de l'Association des maires ruraux du Puy-de-Dôme : « *Chez nous, il est prévu de supprimer deux collèges. Ce sont deux collèges de montagne, des petits collèges puisqu'ils comptent 70 élèves. Mais ils sont situés dans des zones qui sont très difficiles d'accès en hiver. Privées de déneigement, les routes sont bloquées. Ces fermetures vont intervenir alors que les responsables de l'Université de Clermont-Ferrand, qui compte 30 000 élèves, se lamentent de la baisse des effectifs. Mais si on fait tout pour que l'arrière-pays se vide, il est logique que les effectifs de la fac diminuent. Alors on va draguer les étudiants dans le monde entier pour qu'ils viennent étudier à Clermont-Ferrand. Mais il ne fallait pas laisser les populations des écoles et des lycées partir !* »

Les maires ruraux sont décidés à ne pas laisser leurs écoles fermer.

Philippe Laurent : « L'autonomie financière n'est pas l'autonomie fiscale »

Maire de Sceaux et président de la commission des finances de l'AMF, Philippe Laurent, connu pour ses prises de positions engagées en faveur de la fiscalité locale était invité par l'Association des maires ruraux de France pour poser les bases du débat sur ce sujet. Compte rendu.

Les finances publiques relèvent de la politique puisqu'il s'agit de la répartition des richesses. Les décisions qui y président sont des décisions politiques au sens profond du terme.

Les élus doivent pouvoir gérer les affaires locales, c'est pourquoi la fiscalité locale est une question politique indissociable de la question des libertés locales.

On a confondu sciemment autonomie financière et autonomie fiscale.

Le principe de l'autonomie financière des collectivités locales est maintenant inscrit dans la constitution, mais le vrai débat n'est pas là. L'autonomie financière est une chose, l'autonomie fiscale en est une autre.

Disposer de l'autonomie financière, c'est disposer du pouvoir de choisir comment on dépense une certaine somme, ce qui est différent de l'autonomie fiscale grâce

à laquelle on est responsable également, dans une certaine mesure, du montant de cette somme, des modalités de prélèvement... Ce qui intéresse les collectivités locales, c'est de choisir le niveau, la stratégie en fonction de ce que l'on veut apporter comme niveau de service.

Or, cette distinction entre autonomie financière et autonomie fiscale n'a jamais été faite, pas même lors de la mise en place de la loi organique. On a sciemment confondu autonomie financière et autonomie fiscale. Cette confusion, ce sont nos concitoyens qui en paieront les conséquences, en termes de qualité de service rendu.

La fiscalité locale est en train de disparaître, comme ça, par déliquescence. Les annonces de suppression de tel ou tel impôt ou taxe concernent toujours le contribuable, jamais les collectivités. Ces dernières recevront bien entendu une compensation pour chaque ressource

directe supprimée, s'empresse-t-on de préciser, une fois l'annonce de la suppression faite. On pense que cette dernière phrase exonérera des réflexions sur la répartition des pouvoirs entre élus locaux et élus nationaux.

C'est surprenant de penser cela. C'est choquant aussi. Comme si les élus locaux étaient satisfaits une fois qu'ils



Philippe Laurent.

Photo : Audrey Jammes / AMRF

ont l'argent, comme si au fond, peu leur importait de savoir et de décider comment, à quel niveau, quand, pourquoi et qui doit participer à l'effort financier qui permettra à la collectivité d'assumer ses choix et ses projets.

C'est à croire que la commune n'est pas considérée comme un échelon politique mais comme une excroissance de l'Etat.

La situation des communes aujourd'hui

Nous sommes aujourd'hui à un tournant. La situation des collectivités locales paraît très bonne.

Leur dette est dix fois moins importante que celle de l'Etat et elles investissent bien plus que lui. De plus, leur situation est bien meilleure que celle des autres collectivités locales européennes.

Cependant, cette bonne santé est assez artificielle car directement liée à la situation des taux d'intérêts qui sont actuellement très bas. La situation financière des communes est bonne car les frais ont

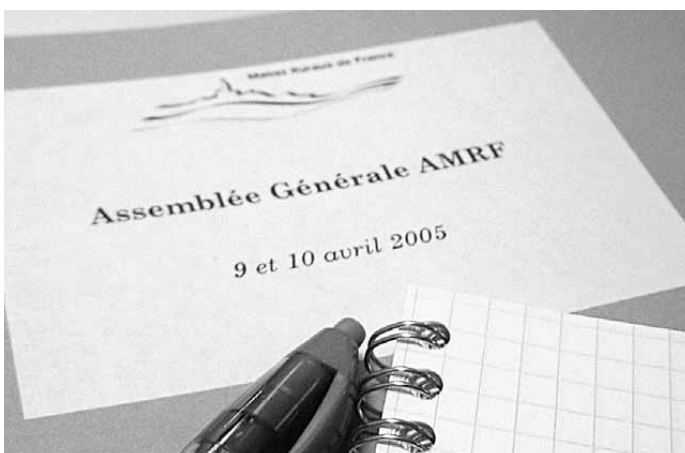


Photo : Catherine Champeymont / AMRF

Réunis pour leur Assemblée générale, les maires ruraux de France ont débattu des questions de la fiscalité locale avec les éclairages de Béatrice Bernaud-Pau, directrice des relations avec les institutions à Dexia, Philippe Laurent, maire de Sceaux, président de la commission des finances de l'AMF et Robert Mériaudeau, maire de Brégnier-Cordon, professeur des Universités et membre de l'AMRF auprès de qui il est le spécialiste des questions fiscales.

baissé, grâce aux taux d'intérêt bas. Mais cette situation au mieux se stabilisera, au pire, ne peut qu'empirer car les taux ne peuvent descendre encore.

L'Etat se base sur cette bonne santé apparente pour confier aux communes de nouvelles charges.

Pourquoi l'Etat roule-t-il ainsi les collectivités locales, voilà une question que l'on pourrait se poser !

Il semble considérer les maires comme un prolongement de l'Etat et considérer qu'ils doivent obéir.

Ces derniers finissent de toute façon toujours par appliquer ce qu'on leur demande, car en définitive, ils sont toujours en première ligne.

Les pressions à la dépense sont très fortes pour les communes.

« Les collectivités locales dépensent un peu trop » entend-on ; mais nous devons offrir un certain niveau de service à nos

habitants ! Pour ce qui est de participer à l'aide auprès des personnes âgées dépendantes, ou à un accueil périscolaire, ce ne sont pas des choix idéologiques, mais des questions d'évolution de la société.

On voudrait nous faire croire que l'intercommunalité permettra de réaliser des économies d'échelle, c'est faux ! L'intercommunalité permet d'amener à des populations certains types de service dont elles ne bénéficiaient pas auparavant. Il s'agit de faire à plusieurs ce que l'on ne pouvait réaliser seul, mais il ne faut pas attendre de l'intercommunalité des réductions dans les dépenses de fonctionnement.

La réforme de la taxe professionnelle

Pour moi, la taxe professionnelle est un bon impôt. Les élus ont commis l'erreur

de le décrier. Qui plus est, il était encore meilleur quand il comprenait la part salariales.

En juillet 1998, quand Dominique Strauss Kahn a annoncé la suppression de la part salariales, personne n'a réagi.

La suppression de cette part a eu un effet positif pour les entreprises, mais cet avantage est maintenant globalement effacé. La part salariales était déductible de l'impôt sur les sociétés. Si elle n'est plus payée par les entreprises, elle revient alors directement à l'Etat au travers de l'impôt sur les sociétés.

En janvier 2004, lorsque Jacques Chirac prononce son discours aux forces vives de la nation, il annonce un rééquilibrage de la taxe professionnelle en faveur de l'industrie. La grande distribution, voyant que l'industrie est en passe d'être exonérée de taxe professionnelle, fait savoir à son tour que cet impôt la défavorise et demande elle aussi à profiter de cette exonération. La commission Fouquet est alors mise en place. Grâce à elle, on saura tout sur la taxe professionnelle. Des dizaines de fiches techniques sont établies.

La commission sera l'otage et l'alibi de cet affaire. Au fond, ce n'est pas la bonne façon de régler la question car on réunit des interlocuteurs dont les intérêts divergent. Pour les entreprises, le but est de ne plus rien payer ; les élus, eux, veulent garder, autant que possible, des ressources. La commission alors a dérivé vers des débats très techniques. Ce qui est une erreur, car la question avant d'être technique est éminemment politique. En définitive, la commission Fouquet n'a été qu'un groupe de travail technique, à aucun moment une troisième chambre !

C'est regrettable car il y avait un vrai débat politique à mener. Les associations d'élus en publiant divers communiqués communs, ont eu le mérite de poser les bases de ce débat qui aurait dû avoir lieu.

Un impôt pour les acteurs de la vie économique ? Sur quelles bases ?

Le débat de fond est le suivant :

Les acteurs économiques doivent-ils participer à la vie locale, au financement des services publics locaux ?

Cette participation doit-elle être liée à la bonne santé de l'entreprise ou bien est-elle une redevance, comme un loyer ?

L'état des finances des communes

Béatrice Bernaud-Pau, directrice des relations avec les institutions à Dexia, a présenté aux maires ruraux un diagnostic de l'état financier des communes. Compte rendu.

Les communes affichent une bonne santé financière.

Les charges communales sont toujours croissantes, mais les recettes supérieures aux dépenses de fonctionnement permettent aux communes de dégager de l'épargne ou une certaine capacité d'autofinancement.

Par ailleurs, les communes profitent actuellement d'intérêts de la dette en net repli, grâce à des taux d'intérêt bas, à une bonne gestion de la dette et à leur arrivée en phase de désendettement.

En 2004, l'investissement des communes a augmenté de 12 %. Cette augmentation s'explique par les opérations de mise en conformité des installations d'assainissement imposées par la législation européenne, par la hausse des coûts de construction ainsi que par les effets du « cycle communal d'investissement ». Il est en effet démontré que c'est à mi-mandat que les dépenses d'investissement atteignent leur plein régime.

Des raisons de s'inquiéter

Mais cette situation de bonne santé apparente ne suffit pas à éteindre les inquiétudes des élus locaux. Ils n'ignorent pas que les dépenses sont tirées à la hausse du fait des revalorisations salariales et de la hausse des cotisations employeurs à la CNRACL, des normes environnementales et de la hausse des coûts suite à la flambée des prix du pétrole.

Par ailleurs, les projets de réforme de la taxe professionnelle, de la taxe sur le foncier non bâti et des dotations de l'Etat créent un contexte législatif incertain pour l'avenir financier des communes.

Enfin, la décentralisation porte en elle la menace d'un recentrage des actions des départements et des régions. Très sollicités pour les dépenses sociales, les départements pourraient avoir à modérer les subventions allouées aux communes, notamment rurales. Les communes rurales tirent pourtant de ces subventions une part importante des financements de leurs investissements.



Photo : Audrey Jammes / AMRF

G rard Pelletier, Pierre-Yves Collombat, Philippe Laurent et Robert M riaudeau.

Si l'on consid re que l'entreprise a besoin d'un certain nombre d' quipements, il est normal qu'elle participe au financement de ces co ts engag s par la collectivit . Il faut baser cette redevance sur des  l ments physiques, tangibles et non pas sur des soldes comptables qui repr sentent la sant  de l'entreprise. Soldes comptables qui, de plus, peuvent se travailler... Dans une entreprise tr s localis e, l' lu peut mesurer la valeur ajout e, ou tout du moins en avoir une id e, mais pour des entreprises tr s importantes qui n'ont ici qu'une usine ou une branche, le maire n'a aucun moyen de v rifier, contr ler, comprendre ce qui va ressortir de cet imp t assis sur la valeur ajout e. Cela lui  te  galement tout moyen d'anticiper, de pr voir...

A titre personnel ; je suis plut t oppos    une utilisation de la valeur ajout e.

La commission a propos  que l'assiette soit assise   80 % sur la valeur ajout e et   20 % sur la valeur locative fonci re. L'AMF avait propos  que cet  quilibre se fasse   2/3 de valeur locative fonci re et   1/3 de valeur ajout e.

Je pense qu'un imp t majoritairement bas  sur la valeur ajout e ne tiendra pas dix ans. Il conduira   une concentration de l'imp t sur des endroits comme Puteaux, o  les entreprises de service sont tr s pr sentes.

Cela conduira   un accroissement des in galit s sur le territoire. A titre d'exemple, il faut savoir qu'aujourd'hui, dans les Hauts-de-Seine, la base de taxe profes-

sionnelle par habitant varie de 1   160. Qu'en sera-t-il lorsque la taxe professionnelle sera assise sur la valeur ajout e ! Une certitude : il y aura moins de revenus pour les communes rurales qui ont plus d'industries que de commerces et sont sources de moins de valeur ajout e.

Enfin, r former la taxe professionnelle pour en faire un imp t bas  sur la valeur ajout e est une solution qui n'ira pas sans poser des probl mes avec les r gles communautaires. Actuellement, une banque italienne attaque l'Etat italien au sujet d'une taxe similaire   celle pr vue par la commission Fouquet. La Cour europ enne de justice  tudie la conformit  au droit europ en de cette taxe r gionale italienne fond e sur la valeur ajout e. Il est probable que les juges europ ens consid rent que cette taxe est une mani re d guis e d'augmenter la TVA. L'Europe n'acceptera que les redevances qui correspondent   un service rendu. Le principe est que le b n fice cr e par l'entreprise va toujours   l'actionnaire.

La TP doit reposer sur la superficie et sur le nombre d'emplois.

Taxe professionnelle : l'exemple allemand

Il faut garder en t te l'exemple allemand. Le maire de Stuttgart dit « *gardez votre TP* ».

Les Allemands disposaient d'une taxe similaire. Ils en ont enlev  peu   peu la part salaires, puis la part  quipement,

reste aujourd'hui la part r sultat et comme les r sultats sont en baisse, les ressources des collectivit s locales sont en baisse au point que le fonctionnement de certains  quipements est compromis. Exemple presque anecdotique mais marquant : dans certaines communes, la piscine est ferm e une semaine sur deux.

R forme de la TP et « effet d'aubaine »

Aujourd'hui, les bases de TP augmentent r guli rement, de 4   5 points par an. Ces augmentations sont li es au mode de calcul de la TP.

Si la taxe professionnelle dispara t, l'Etat promet que tout sera compens    l'euro pr s   l'instant T.

La fameuse phrase « au niveau de l'ann e en cours » est celle qui va provoquer un effet d'aubaine. Si l'Etat compense la perte de la taxe par une dotation bas e sur la ressource perdue « au niveau de l'ann e en cours », il y a tout un int r t pour les collectivit s   ce que le niveau de l'ann e en cours soit le plus haut possible, car il est bien  vident que cette dotation n'augmentera pas au rythme auquel augmentait la taxe professionnelle. Augmenter la taxe professionnelle au maximum permet donc de se garantir un certain niveau de recette, et comme les taux sont li s, il est pour cela n cessaire d'augmenter  galement la taxe fonci re.

Comme l'application de la r forme, la compensation se fera sur la base d'une pond ration des taux de 2005, 2007 et 2008, c'est d s cette ann e que les com-



Photo : Audrey Jammes / AMRF

Robert Mériaudeau, spécialiste des questions fiscales à l'AMRF expose aux participants les conséquences d'une suppression de la taxe sur le foncier non bâti.

munes doivent augmenter la taxe professionnelle.

Certes, les collectivités locales vont y perdre, mais pour y perdre le moins possible, bon nombre d'entre elles ont décidé d'augmenter dès maintenant leurs impôts.

Les collectivités locales elles aussi, savent faire de l'« optimisation fiscale » !

Réforme de la dotation globale de fonctionnement

La réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) vise à faire une DGF

plus importante en apparence. Mais la progression de l'enveloppe globale n'est pas répartie uniformément sur les enveloppes secondaires.

Jean-Louis Borloo a pris sur l'enveloppe de la DGF pour alimenter l'enveloppe de la dotation de solidarité urbaine.

Mais est-il légitime que la dotation de solidarité urbaine, qui relève de la politique de la ville et donc de l'Etat, soit financée par la solidarité des communes au travers de la DGF ?

L'enveloppe globale de la DGF a augmenté de 3,29 %, mais au final, la dotation forfaitaire pour les communes n'a augmenté que de 1% !

Taxe d'habitation : une réforme est-elle possible ?

En 1991, le projet de révision de la taxe d'habitation a été abandonné. Pourtant, la taxe d'habitation n'est pas toujours adaptée à la capacité contributive des ménages. 60 % des ménages paient la taxe d'habitation. Pour les plus modestes, cette taxe est plafonnée à 4 % du revenu. Pour une bonne partie des foyers assujettis à la taxe d'habitation, celle-ci se transforme donc en un nouvel impôt sur le revenu.

Curieusement la taxe d'habitation est la taxe locale dont on parle le moins. Peut-être pourrait-il y avoir une prise en compte plus importante du revenu dans la taxe d'habitation. D'un autre côté, c'est un des rares impôts à prendre en compte le patrimoine, le train de vie.

TEOM

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères a ceci de problématique que les coûts explosent.

Elle recèle par ailleurs d'une escroquerie majeure avec les déchets sélectifs : plus vous trieux, plus ça vous coûte cher !

De plus, cette taxe étant pour partie basée sur la valeur du foncier bâti, certains administrés paient des sommes exorbitantes, sans aucune mesure avec le service rendu.

Taxe sur le foncier non bâti

Etudiant de près la nature de la taxe sur le foncier non bâti, Robert Mériaudeau a démontré que sa suppression serait d'un avantage très limité pour les agriculteurs et dans le même temps, priverait les communes les plus petites d'une part importante de leurs ressources. Pour aider les agriculteurs, écrivait Robert Mériaudeau dans un précédent numéro de 36 000 communes : « nul besoin de priver les 21 000 communes de moins de 500 habitants de quelque 220 millions d'euros d'une recette qu'elles maîtrisent, en contrepartie, incertaine, de dotations qu'elles ne maîtrisent pas et qui s'amenuisent au fil des ans. D'autant que la part agricole sur ces 220 millions ne doit pas dépasser 60 millions ».



Photo : Audrey Jammes / AMRF

Une assemblée attentive.

Euthanasie du réseau postal rural : nécessité économique ou choix idéologique ?

Ou comment, un rapport commandé par le Ministère de l'économie montre que ce n'est pas en sacrifiant les bureaux de Poste en zone rurale que l'entreprise La Poste pourra réaliser les gains de productivité les plus conséquents.

Selon la rhétorique officielle, celle de la direction de La Poste et de ceux qui nous gouvernent, l'affaire est claire : La Poste en devenant une entreprise exerçant l'essentiel de son activité dans un cadre concurrentiel, se doit d'équilibrer ses comptes donc de réaliser les gains de productivité faute desquels elle perdra ses parts de marché.

Jusque-là, rien à dire, à ceci près que l'objectif de bonne gestion s'impose autant au service public qu'aux entreprises. Les élus locaux sont bien placés pour le savoir.

Où les choses se compliquent, c'est lorsque cherchant le principal « gisement de productivité », on le trouve en zone rurale.

Nos valeureux gestionnaires ont l'évidence pour eux.

6 500 bureaux de Poste ont une activité de moins de 4 heures, 3 700 de moins de 2 heures. Même si le mode de calcul est très contestable, c'est effectivement peu. Pour Patrick Devedjian, le ministre en charge des Postes, « les chiffres parlent d'eux-mêmes : 17 % des bureaux de Poste desservent actuellement 50 % de la population et 60 % d'entre eux 18 % de la population... En clair, La Poste est surreprésentée en milieu rural et pas assez en milieu urbain. Il n'y a que les pires conservateurs pour imaginer qu'il ne faut pas répondre aux besoins des usagers ». (Le Monde 17/01/05).

La vigueur de l'opposition des ruraux rendant difficile le retrait pur et simple de La Poste de nos campagnes, on conçoit donc de confier la sous-traitance du réseau rural jugé non rentable aux communes ou mieux, à leurs intercommunalités (agences postales) et aux commerçants privés (points Poste). La Poste rétribue le sous-traitant à hauteur du service rendu, à charge pour lui, s'il désire assurer un service supplémentaire, une plage plus large d'ouverture par exemple, de le payer. Certes, dans un point Poste, au retrait d'une somme modique d'argent liquide près, on ne peut réaliser aucune opération

financière, alors que celle-ci constitue, en moyenne 60 % et en secteur rural 80 % de l'activité des bureaux, mais on peut y acheter aussi du saucisson ou boire un pastis. Les ruraux n'ont donc aucune raison de se plaindre.

Ainsi, comme l'addition des vélos, des voitures et des poids lourds permet de comptabiliser des véhicules, en ajoutant des bureaux de plein exercice, des agences aux capacités diverses et des points Poste, on démontre qu'en termes de « points de contacts », la présence postale n'a pas diminué en zone rurale. Il y en a toujours 17 000, comme en 1914, soit un pour 3 530 habitants contre 6 490 habitants en Allemagne dont la Poste croule sous les bénéficiaires.

L'affaire est donc entendue et il faut être « le pire des conservateurs », comme dit le ministre, pour prétendre le contraire.

Même nombre de points de contacts, mais réduction des effectifs et des heures de guichet

Assumons donc, en faisant d'abord observer que la réduction des activités des bureaux de Poste ruraux est souvent le produit d'une politique systématique de réduction des effectifs, de non-remplacement menée par La Poste depuis 50 ans. Quand on fait l'historique des bureaux à faible activité, il est bien rare qu'on ne trouve pas une situation que la direction, sciemment ou par incurie, a laissé pourrir. Si durant toutes ces années, le nombre de « points de contacts » est resté le même, ce n'était plus les mêmes. La variable d'a-



Fermer les bureaux de Poste des campagnes pour gagner en productivité : une fausse bonne idée.

justement a été la réduction des effectifs et des heures de guichet.

Rien d'étonnant alors que des guichets, rarement ouverts, à des heures impraticables pour l'essentiel des actifs, soient désertés, justifiant ainsi d'autres réductions. Les médecins de La Poste ont été aussi redoutables que ceux de Molière : vous êtes faible ? La saignée ! Vous voilà encore plus faible ? Je saigne encore ! Jusqu'à la mort.

Paradoxalement, c'est au moment où le monde rural cesse de perdre sa population, voire doit faire face dans les zones d'influence urbaine, à une forte croissance de celle-ci, que l'ultime offensive est lancée.

Deuxième observation d'un conservateur curieux, ce boulet rural, combien coûte-t-il à La Poste ? 211 millions d'euros pour

la Commission de la Concurrence ; 500 millions d'euros selon le rapport Larcher ; plus de 700 millions d'euros pour la Cour des Comptes. Visiblement personne n'en sait rien et apparemment n'est pressé de savoir, surtout pas La Poste.

Nos rigoureux gestionnaires sont peu curieux, leurs convictions intimes leur servant de savoir. En creusant un peu, on finit par apprendre pourquoi.

« Le principal gisement de productivité se trouve apparemment dans les grands bureaux »

Un rapport de la *Mission du Conseil Général des Technologies de l'Information* d'avril 2004, demandé par le Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, estime à seulement 2 500 postes équivalents temps plein le gain qui résulterait de la transformation de 5 000 bureaux de Poste en Agences Postales ou « points Poste » !

Il en conclut que le gain sera mince pour La Poste, encore plus mince après déduction du coût des structures de remplacement :

« Ce sont donc les bureaux importants de plein exercice qui devront supporter l'essentiel de l'effort de gain de productivité. C'est pourquoi la mission est convaincue que l'enjeu majeur se situe dans les grands établissements, où existe, le principal risque social... »

En clair, au strict plan financier, le démantèlement du réseau postal rural n'a qu'un intérêt marginal. Les gains de productivité dont dépend la survie de l'entreprise doivent être recherchés ailleurs, dans ses grands établissements...

« Il y a un paradoxe supplémentaire dans le dossier du réseau des bureaux de Poste : alors que l'attention s'est toujours focalisée sur la présence de La Poste en milieu rural considérée comme source de non compétitivité, le principal gisement de productivité se trouve apparemment dans les grands bureaux, qui relèvent de la seule organisation interne de La Poste. »

Sauf à penser qu'il s'agit d'une variante de l'histoire du fou qui cherche sa clef sous le réverbère parce que là est la lumière, plutôt qu'à l'endroit où il a une réelle chance de la trouver, on peut se demander pourquoi vouloir imposer un projet de réorganisation dont La Poste ne tira que des avantages financiers marginaux, au prix de dégâts irréparables sur des pans entiers de notre territoire ? Pourquoi ? Eh bien pour des raisons idéologiques :

« Même si la contribution à l'amélioration de la compétitivité de La Poste reste modeste, l'évolution de la présence postale à travers des partenariats présente des aspects qui pour n'être pas strictement économiques n'en sont pas moins stratégiques. Les évolutions culturelles sous-tendues par la réussite de la transformation du réseau sont en effet de première impor-

tance. La généralisation de partenariats pour assurer le maintien du service postal en tant que politique de l'entreprise La Poste et non plus seulement au titre d'expérimentations locales, conduit de fait à l'éclatement de la vision traditionnelle du bureau intégré, symbole de la présence postale en France, que partagent aussi bien les personnels que les élus ou le public ».

On ne saurait être plus clair, le démantèlement du réseau postal rural ne s'impose pas pour des raisons de bonne gestion, mais résulte de choix idéologiques.

Un autre choix idéologique, tout aussi cohérent, après chiffrage précis du surcoût réel du réseau postal de proximité, serait de poser à la Nation la question de savoir si elle était prête à sacrifier quelques centaines de millions d'euros pour assurer l'avenir du monde rural et avec lui notre identité nationale dans le concert européen. Mais visiblement rien ne presse de la lui poser.

Le progrès d'une maladie n'est pas un progrès, c'est conserver la vie qui l'est.

Comme dit Régis Debray : *« Les réactionnaires de progrès sont toujours plus impopulaires que les progressistes rétrogrades. »*

Pierre-Yves COLLOMBAT,
maire adjoint de Figanières,
sénateur du Var,
Premier vice-président de l'AMRF

Communiqué de presse de l'AMRF, le 14 avril 2005

Réseau postal :

l'abandon organisé des territoires ruraux

L'Association des maires ruraux de France, tout en accueillant favorablement l'amélioration annoncée du cadre régissant les agences postales communales, rappelle que celle-ci ne doit pas pour autant faire oublier les dispositions inacceptables du projet de loi relatif à la régulation des activités postales en cours d'examen à l'Assemblée nationale concernant l'organisation du réseau de La Poste.

La présence postale dans les territoires ruraux est en effet gravement menacée dans la mesure où ce texte prévoit :

– Un fonds postal national de péréquation territoriale d'un montant non garanti de 150 millions d'euros, pour le finance-

ment du surcoût de la présence postale dans les territoires pourtant estimé à 500 millions d'euros par le rapport Larcher. Alimenté par le seul allègement de fiscalité locale dont bénéficie déjà La Poste sans le moindre euro supplémentaire, ce fonds est davantage une carotte financière confiée à La Poste pour inciter les communes, leurs groupements et les commerçants à prendre en charge le réseau de proximité qu'elle juge non rentable, qu'un outil d'aménagement du territoire destiné à assurer une véritable présence postale en milieu rural.

– Des règles d'accessibilité qui permettront à La Poste d'abandonner en toute légalité des cantons ruraux entiers

puisque jusqu'à 10 % de la population d'un département pourra être éloignée de plus de 5 km – 10, 20, 30 km ? – et à plus de 20 minutes de voiture de la plus proche « épicerie postale » aux services très limités. Comment croire qu'une telle règle permettra de répondre aux besoins de nos communes rurales et de leurs habitants ?

Au moment où la Conférence nationale des services publics en milieu rural censée proposer des solutions « permettant de maintenir un service suffisant et performant » débute ses travaux, les maires ruraux ne comprendraient pas le vote par le Parlement de dispositions législatives qui organisent le retrait de La Poste dans les territoires.

L'AMRF adopte une motion pour le prochain budget de l'Union européenne

Réunie en Assemblée générale le 10 avril à Lyon, l'Association des maires ruraux de France présidée par Gérard Pelletier, maire de Raze, a adopté la motion suivante :

L'élargissement de l'Union européenne implique la mise en place d'un certain nombre de solidarités, y compris financières grâce notamment aux fonds structurels européens.

Cette solidarité financière suppose d'aider les nouveaux pays de l'Union dans leur politique de développement mais

également de maintenir les aides nécessaires aux territoires des Quinze.

En se prononçant, comme cinq autres pays contributeurs nets, pour un budget communautaire limité à 1 % du revenu national brut de l'Union européenne pour 2007-2013, la France pénalise les projets des territoires ruraux français pour lesquels les financements européens devront être revus à la baisse, aussi bien dans l'objectif « compétitivité régionale et emploi » que dans le

cadre de l'aide au développement rural du FEADER.

L'AMRF demande que la France défende un budget communautaire plafonné au minimum à 1,14 % du revenu national brut communautaire et qu'elle pèse de tout son poids dans la négociation engagée avec les autres pays européens pour obtenir l'adoption de cette disposition. A défaut, la programmation 2007-2013 sera un nouvel handicap pour le développement territorial des régions françaises.

Faites appel à vos parlementaires

Certains maires ruraux sont revenus dépités de l'action Poste au Sénat. « *Que faut-il faire ? 6 239 ont pris la délibération Poste, pour quel résultat ? Nous avons été ignorés par le Sénat. On a l'impression que la politique aujourd'hui se réduit à l'expédition des affaires courantes. Il n'y a pas d'anticipation, c'est désespérant* » regrettait Marcel Astruc, maire de Montpeyroux et président de l'Association des maires ruraux du Puy-

de-Dôme. Plusieurs maires sont revenus comme lui, en se demandant quel pouvait maintenant bien être leur moyen d'action. Comment y croire encore lorsque les services publics dans les campagnes ferment un à un et que la voix des « petits » maires semble n'être pas entendue ? « *Si l'on ne fait rien, on est certain du résultat* », objecte un Pierre-Yves Collombat pourtant lui aussi troublé par le manque de réaction de

ses collègues sénateurs à l'envoi des délibérations en faveur de la présence postale territoriale. « *Il faut utiliser plus les leviers de l'action parlementaire. Ecrivez à vos parlementaires, demandez-leur des comptes ! Pour la loi sur la régulation des activités postales, qu'ont-ils voté ? Ils doivent pouvoir assumer leur choix. Les textes qu'ils votent à Paris s'appliquent aussi dans leur circonscription !* »

Alpes-de-Haute-Provence : Jean Kints réduit ses activités

Jean Kints, président de l'Association des maires ruraux des Alpes-de-Haute-Provence depuis sa fondation en 2000 a décidé de réduire ses activités. L'association qui regroupe près du tiers des communes du département a donc un nouveau bureau depuis le début du mois de mars.

L'association est désormais présidée par Philippe Curti, maire d'Entrepierrres. Jacques Boetti, maire de Saint-André-les-Alpes et Michel Flamen d'Assigny, maire

de Châteauneuf-Val-Saint-Donat, sont vice-présidents. Jacques Bonte, maire de Volonne est trésorier, Michel Zorzan est secrétaire et trésorier adjoint.

Jean Kints ne quitte pas pour autant l'association. Il reste grand électeur, tout comme Philippe Curti et Michel Flamen d'Assigny, il représente l'AMR 04 auprès des instances nationales des maires ruraux.



Photo : Catherine Champeyont / AMRF
Michel Flamen d'Assigny et Philippe Curti.



Photo : Audrey Jammes / AMRF
L'Association des maires ruraux du Maine-et-Loire, présidée par M. Chapron, organise le prochain congrès de l'AMRF. Ce congrès aura lieu à La Pommeraye, les 22 et 23 octobre et aura pour thème l'école.

L'AMRF : un poil à gratter pluraliste

Si certains s'émeuvent des attaques qu'ils identifient comme dirigées contre le gouvernement actuel, les maires ruraux réunis en Assemblée générale ont tenu à préciser que l'AMRF reste une organisation pluraliste au sein de laquelle tous les militants de la cause des communes rurales ont leur place. L'AMRF n'est ni de droite, ni de gauche, elle est de la ruralité. Si, effectivement, bon nombre des reproches

formulés par l'AMRF vont à l'encontre de la politique du gouvernement, c'est tout simplement car c'est ce dernier qui est aux affaires. Un rapide regard sur les années précédentes permet de vérifier que l'AMRF s'est attaquée avec autant de fougue aux gouvernements précédents, de gauche comme de droite, lorsque leur politique menaçait les communes rurales.

**Nous avons une dette
envers les générations futures.**

// Leur offrir un cadre de vie meilleur.

le banquier du développement local

DEXIA

Crédit Local